

AVIS PUBLIC

**ADOPTION
RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES
(EXERCICE FINANCIER 2022)**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le 13 décembre 2021 à 19 h, en la salle du conseil sise au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, Montréal, le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) sera adopté, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

Fait à Montréal, le 2 décembre 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire